

Communauté  
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

2024\_113

PROGRAMMATION DE VOIRIE 2025  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT  
DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI)  
2025/2027  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GORIN Claudine, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	51	
<b>Suppléants Présents</b>	2	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	5	
<b>Votants</b>	<b>58</b>	

Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

**PRÉSENTS Suppléants** : DACKOW Jean-Michel, SAUZIN Anne.

**POUVOIRS hors suppléant** :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- BARRIERE Jean-Paul qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice

**Excusés** : BREGEON Pascal, COURTIOUX Vincent, MARTIN Bernard, MOREAU Pierre-Charles.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Alain JOUANNY, Vice-Président en charge de la voirie, s'exprime en ces termes :

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes du Haut Limousin, Brame Benaize et de Basse Marche et création de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1er janvier 2017 ;

**Vu** la délibération du 13 novembre 2017 approuvant l'intérêt communautaire de la compétence « voirie » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 Mai 2019 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 Septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes du Haut limousin en Marche ;

**Considérant** le cadre financier du CDDI 5 ème génération qui doit être délibéré en octobre 2024 par l'assemblée départementale ;

**Considérant** le CDDI de 5 ème génération entre le CD 87 et la CCHLEM pour la période 2025-2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le programme de travaux de voirie 2025 pour un montant global de 506 731.50 € HT soit 608 077.80 € TTC décomposé comme suit :

Budget de Fonctionnement :

- Fourniture d'enrobé à froid pour un montant de 8 750.00 € HT soit 10 500.00 € TTC.

Fourniture enrobé à froid	Montant Hors Taxe	CCHLEM autofinancement
	<b>8 750.00 €</b>	<b>8 750.00 €</b>

Budget d'investissement :

- Subventions sollicitées dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI 2025/2027) :  
Montant global des travaux estimés à 497 981.50 € HT soit 597 577.80 € TTC décomposé comme suit :
- Travaux de Point à Temps pour un montant global des travaux estimés à 62 500.00 € HT soit 75 000.00 € TTC

Point à Temps	Montant estimé HT	Montant estimé TTC
	<b>62 500.00 €</b>	<b>75 000.00 €</b>

- Travaux de GRVC / Renforcement pour un montant global des travaux estimés à 435 481.50 € HT soit 522 577.80 € TTC.

Communes	n°voies communale	montant estimé HT	montant estimé TTC
Arnac la Poste	15 / 29 / 34 / 39	45 030,00 €	54 036,00 €
Cromac	6 / 18	31 763,00 €	38 115,60 €
Dompierre les Eglises	16 / 17	65 150,00 €	78 180,00 €
Droux	2 / 2	17 300,00 €	20 760,00 €
Les Grands Chézeaux	15	19 878,00 €	23 853,60 €
Jouac	4 / 13 / 22	20 022,50 €	24 027,00 €
Lussac les Eglises	3 / 3 / 5	29 417,00 €	35 300,40 €
Magnac Laval	37	16 072,00 €	19 286,40 €

<b>Mailhac sur Benaize</b>	8	27 050,00 €	32 460,00 €
<b>St Georges les Landes</b>	13 / 17	15 539,00 €	18 646,80 €
<b>St Hilaire la Treille</b>	10 / 28 / 32	61 140,00 €	73 368,00 €
<b>St Léger Magnazeix</b>	15 / 15	41 812,50 €	50 175,00 €
<b>St Martin le Mault</b>	9	12 705,00 €	15 246,00 €
<b>St Sulpice les Feuilles</b>	24 / 25	27 952.50 €	33 543.00 €
<b>Villefavard</b>	10	4 650,00 €	5 580,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>435 481.50 €</b>	<b>522 577.80 €</b>

**Article 3 :** De solliciter une participation du Département de la Haute Vienne au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI 2025/2027) à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

**Article 4 :** Les plans de financement prévisionnels suivants sont adoptés :

<b>Point à Temps</b>	montant des travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	<b>62 500.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>37 500.00 €</b>

<b>Programme voirie GRVC / Renforcement</b>	montant des travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	<b>435 481.50 €</b>	<b>174 192.60 €</b>	<b>261 288.90 €</b>

<b>TOTAL</b>	montant des travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	<b>497 981.50 €</b>	<b>199 192.60 €</b>	<b>298 788.90 €</b>

**Article 5** : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ainsi qu'à prendre toutes les décisions permettant la réalisation de cette opération et en particulier à :

- signer le CDDI de 5 ème génération ;
- signer les conventions inhérentes à la réalisation des travaux ;
- lancer les consultations selon la forme la mieux adaptée aux travaux ;
- continuer la procédure en vue de la passation des marchés négociés ou à relancer la consultation si aucune offre acceptable n'a été enregistrée et si la consultation a été déclarée infructueuse ;
- signer les devis, marchés et avenants en lien avec cette opération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 25/09/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*